



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 25

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 7) — *Loi abrogeant la Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Repeal Act.*

(M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO)

M. PIWNIUK, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le premier rapport du Comité :

#### Réunion :

Le Comité s'est réuni le 10 janvier 2024, à 14 h 30, dans la salle 255 du Palais législatif.

#### Questions à l'étude :

- L'élection du président;
- l'élection du vice-président.

#### Composition du Comité :

- M. BRAR;
- M<sup>me</sup> CHEN;
- M<sup>me</sup> DELA CRUZ;
- M. DEVGAN;
- M<sup>me</sup> KENNEDY;
- M. KHAN;
- M<sup>me</sup> LAMOUREUX;
- M. MALOWAY;
- M. PIWNIUK;
- M. SANDHU;
- M. WHARTON.

Le Comité a élu :

- M. PIWNIUK à la-présidence;
- M. MALOWAY à la vice-présidence.

Sur la motion de M. PIWNIUK, le rapport du Comité est déposé.

M. GUENTER, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le deuxième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 16 février 2024, à midi, dans la salle 255 du Palais législatif.

**Question à l'étude :**

Élection du président

**Composition du Comité :**

- M. BRAR;
- M<sup>me</sup> CHEN;
- M<sup>me</sup> DELA CRUZ;
- M. DEVGAN;
- M. GUENTER;
- M<sup>me</sup> KENNEDY;
- M. KHAN;
- M<sup>me</sup> LAMOUREUX;
- M. MALOWAY (*vice-président*);
- M. SANDHU;
- M<sup>me</sup> STONE.

Le Comité a élu M. GUENTER à la présidence.

Sur la motion de M. GUENTER, le rapport du Comité est déposé.

M<sup>me</sup> DELA CRUZ, *présidente du Comité permanent des affaires législatives*, présente le premier rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 29 janvier 2024, à 10 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

**Question à l'étude :**

Le rapport annuel du protecteur des enfants et des jeunes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

**Composition du Comité :**

- M<sup>me</sup> DELA CRUZ;
- M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE;
- M. GOERTZEN;
- M<sup>me</sup> KENNEDY;
- M<sup>me</sup> LATHLIN;
- M<sup>me</sup> STONE.

Le Comité a élu :

- M<sup>me</sup> DELA CRUZ à la présidence;
- M<sup>me</sup> Kennedy à la vice-présidence.

Substitutions effectuées pendant la réunion :

- M. BLASHKO remplace M<sup>me</sup> LATHLIN;
- M<sup>me</sup> HIEBERT remplace M. GOERTZEN.

**Députée ne siégeant pas au Comité et étant intervenue :**

M<sup>me</sup> LAMOUREUX

**Personnes étant intervenues :**

- Sherry Gott, *protectrice des enfants et des jeunes*;
- Louise Lavalée, *ainée*.

**Rapport étudié et adopté :**

Le Comité a examiné le rapport annuel du protecteur des enfants et des jeunes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 et l'a adopté sans modifications.

Sur la motion de M<sup>me</sup> DELA CRUZ, le rapport du Comité est déposé.

---

M. BRAR, *président du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le premier rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 6 février 2024, à 10 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

**Question à l'étude :**

Le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

**Composition du Comité :**

- M. BRAR;
- M. KHAN;
- M. MOROZ;
- M. NARTH;
- M. PANKRATZ;
- M. le *ministre* SIMARD.

Le Comité a élu :

- M. BRAR à la présidence;
- M. PANKRATZ à la vice-présidence.

**Personnes étant intervenues :**

- Karl Loepp, *président du conseil*;
- Robert Olson, *président-directeur général*.

**Rapport étudié et adopté :**

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 et l'a adopté sans modifications.

Sur la motion de M. BRAR, le rapport du Comité est déposé.

---

M<sup>me</sup> CROSS, *présidente du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le deuxième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 13 février 2024, à 10 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

**Question à l'étude :**

Le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

**Composition du Comité :**

- M<sup>me</sup> CROSS;
- M<sup>me</sup> DELA CRUZ;
- M. DEVGAN;
- M. NARTH;
- M. le *ministre* SIMARD;
- M. WHARTON.

Le Comité a élu :

- M<sup>me</sup> CROSS à la présidence;
- M<sup>me</sup> DELA CRUZ à la vice-présidence.

**Personne étant intervenue :**

Gerry Sul, *président-directeur général*

**Rapport étudié et adopté :**

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 et l'a adopté sans modifications.

Sur la motion de M<sup>me</sup> CROSS, le rapport du Comité est déposé.

---

M. BLASHKO, *président du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le troisième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 22 février 2024, à 10 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

**Question à l'étude :**

Le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

**Composition du Comité :**

- M. BLASHKO;
- M. JACKSON;
- M. KHAN;
- M. MOROZ;
- M. MOYES;
- M. le *ministre* SALA.

Le Comité a élu :

- M. BLASHKO à la présidence;
- M. MOYES à la vice-présidence.

**Personnes étant intervenues :**

- Hal Turner, *président-directeur général par intérim*;
- Alastair Fogg, *vice-président et directeur financier*;
- Ben Graham, *président du conseil*.

**Rapport étudié et adopté :**

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 et l'a adopté sans modifications.

Sur la motion de M. BLASHKO, le rapport du Comité est déposé.

---

M. MOYES, *président du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le quatrième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 27 février 2024, à 9 h 30, dans la salle 255 du Palais législatif.

**Question à l'étude :**

Le rapport annuel de la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

**Composition du Comité :**

- M. LOISELLE;
- M. MALOWAY;
- M. MOYES;
- M. NESBITT;
- M. PIWNIUK;
- M<sup>me</sup> la *ministre* SCHMIDT.

Le Comité a élu :

- M. MOYES à la présidence;
- M. LOISELLE à la vice-présidence.

Substitutions effectuées pendant la réunion :

- M. MOROZ remplace M. MALOWAY;
- M. MALOWAY remplace M. MOROZ.

**Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu :**

M. KHAN

**Personne étant intervenue :**

Colleen Kuruluk, *directrice générale*

**Rapport étudié et adopté :**

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 et l'a adopté sans modifications.

Sur la motion de M. MOYES, le rapport du Comité est déposé.

---

M<sup>me</sup> DELA CRUZ, *présidente du Comité permanent des affaires législatives*, présente le deuxième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 4 mars 2024, à 13 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

**Question à l'étude :**

*Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*

**Composition du Comité :**

- M<sup>me</sup> DELA CRUZ (*présidente*);
- M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE;
- M<sup>me</sup> HIEBERT;
- M<sup>me</sup> KENNEDY (*vice-présidente*);
- M<sup>me</sup> LATHLIN;
- M<sup>me</sup> STONE.

**Substitutions effectuées pendant la réunion :**

- M. BLASHKO remplace M<sup>me</sup> LATHLIN;
- M<sup>me</sup> LATHLIN remplace M. BLASHKO.

**Députées ne siégeant pas au Comité et étant intervenues :**

- M<sup>me</sup> LAMOUREUX;
- M<sup>me</sup> COOK.

**Motion :**

Le Comité a adopté la motion suivante :

*Il est proposé que, conformément à l'article 40 de la **Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes**, le Comité permanent des affaires législatives procède à l'examen détaillé de la **Loi** comme suit :*

*a) dans un premier temps, le Comité convoquera à titre de témoin la protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba pour qu'elle présente ses recommandations et réponde aux questions;*

*b) dans un deuxième temps, le Comité entendra les exposés sur la **Loi**; à cette fin, les membres du public souhaitant intervenir disposeront de 10 jours à compter de la présentation du présent rapport à l'Assemblée pour s'inscrire et chaque exposé sera limité à 10 minutes et sera suivi d'une période de questions et réponses d'au plus cinq minutes avec les députés;*

*c) le Comité acceptera les exposés écrits du public jusqu'à ce qu'il termine l'audition des exposés;*

*d) après avoir franchi les étapes a) à c), le Comité permanent présentera à l'Assemblée un rapport comprenant les recommandations de la protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba, la liste des intervenants ainsi que les exposés écrits qu'il a reçus.*

Sur la motion de M<sup>me</sup> DELA CRUZ, le rapport du Comité est déposé.

---

M. BRAR, *président du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le cinquième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 5 mars 2024, à 9 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

**Question à l'étude :**

Le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

**Composition du Comité :**

- M. BRAR;
- M. MALOWAY;
- M. OXENHAM;
- M. PERCHOTTE;
- M. PIWNIUK;
- M. le *ministre* WIEBE.



Le Comité a élu :

- M. BRAR à la présidence;
- M. MOROZ à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. MOROZ remplace M. MALOWAY.

**Personnes étant intervenues :**

- Satvir Jatana, *présidente-directrice générale*;
- Ryan Kolaski, *vice-président et directeur financier*;
- Carmen Nedohin, *présidente du conseil*.

**Rapport étudié et adopté :**

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 et l'a adopté sans modifications.

Sur la motion de M. BRAR, le rapport du Comité est déposé.

\_\_\_\_\_

Le président dépose :

le rapport annuel de l'ombudsman pour l'année se terminant le 31 mars 2023;

(Document parlementaire n° 73)

le plan de restauration et de préservation à long terme et le plan annuel de mise en œuvre visant le Palais législatif du Manitoba pour les exercices 2023-2024 à 2029-2030.

(Document parlementaire n° 74)

\_\_\_\_\_

M. KOSTYSHYN, *ministre de l'Agriculture*, fait une déclaration au sujet du deuxième anniversaire de l'Invasion de l'Ukraine par la Russie.

M. NARTH et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

M<sup>me</sup> FONTAINE, *ministre des Familles*, fait une déclaration au sujet du Mois national du travail social.

M<sup>me</sup> STONE et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> KENNEDY, MM. EWASKO, MOROZ et BEREZA ainsi que M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des déclarations de député.

---

Le président fait une déclaration concernant la nomination de Tim ABBOTT au poste de greffier adjoint de l'Assemblée législative.

---

Après la présentation des pétitions, M<sup>me</sup> LAMOUREUX soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 39(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public, à savoir les graves problèmes constatés concernant la surveillance exercée à l'égard de la sécurité d'enfants pris en charge compte tenu des meurtres horribles — notamment de jeunes enfants confiés aux services à l'enfant et à la famille — survenus à Carman, de la nouvelle que du cannabis a été fourni à des jeunes placés dans un foyer nourricier ainsi que des sérieuses préoccupations concernant la surveillance d'enfants en placement d'urgence et ceux nécessitant des soins spécialisés.

M<sup>mes</sup> LAMOUREUX et STONE ainsi que M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE interviennent sur l'urgence de la motion.

Le président rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la motion de la députée de Tyndall Park portant sur une question urgente d'intérêt public. L'avis prévu par le paragraphe 39(1) du *Règlement* a été fourni en temps utile, c'est-à-dire au moins 90 minutes avant le début de l'examen des affaires courantes, et j'en remercie la députée.

Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat. Il est d'autant plus essentiel que celle-ci ne puisse être soulevée à aucun autre moment convenable.

J'ai écouté très attentivement les arguments proposés. Bien que les nombreux problèmes auxquels sont confrontés les enfants pris en charge sont effectivement très graves et qu'ils méritent d'être examinés et débattus, il m'incombe de déterminer s'il existe d'autres occasions pour le faire.

Cela étant dit, je dois souligner que les députés ont eu l'occasion aujourd'hui de faire des déclarations sur ce sujet pendant la période réservée aux déclarations de députés et de poser également des questions pendant la période des questions orales. De telles occasions se présentent chaque jour de séance. Le Comité permanent des affaires législatives procède actuellement à un examen détaillé de la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes* et les députés peuvent participer aux travaux de ce comité.

**Mercredi 6 mars 2024**

---

Par conséquent, aux fins des travaux d'aujourd'hui, je ne crois pas que cette motion satisfait aux critères établis à l'égard des motions urgentes d'intérêt public puisqu'il existe d'autres occasions pour débattre ces questions.

C'est donc très respectueusement que je déclare la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> la *ministre* CABLE tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 5 — *Loi sur l'alphabétisation des adultes/The Adult Literacy Act*.

Le débat se poursuit.

MM. BEREZA, LAGASSÉ et KHAN interviennent. M. BALCAEN exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey